

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2317

26 novembre 2009

### SOMMAIRE

Ambres S.A. ....	111201	LCP Management S.A. ....	111182
Art Dental S.à r.l. ....	111216	Les Harmonies Economiques S.A. ....	111178
BPA S.A. ....	111180	Lucis S.A. ....	111171
Brasserie de Paris ....	111182	Luxembourg Trading Consulting Compa- ny S.A. ....	111173
CABL S.à r.l. ....	111178	Mago ....	111171
CB Diffusion S.à r.l. ....	111181	Merl S.A. ....	111189
Citiri S.A. ....	111170	MGP Broadway S.à r.l. ....	111202
D.B. Zwirn Lux S.à.r.l. ....	111186	Murex Partico S.A. ....	111208
Dolce Vita S.à r.l. ....	111178	Novinvest S.A. ....	111214
Dormed TDS Sàrl ....	111216	Paraguay Holding S.A. ....	111202
Duronet S.A. ....	111201	Partridge S.A. ....	111189
Eastern Estate Holding S.A. ....	111190	Prime Global Investments S.A. ....	111216
Enlight S.A. ....	111189	RE&F S.A. ....	111181
Euroengineering S.à r.l. ....	111189	Schaus S.A. ....	111209
Evest Luxembourg ....	111214	Schreinerei SCHREINER S. à r.l. ....	111171
Favela Bar Sàrl ....	111201	SD Events S.à r.l. ....	111182
FerSam S.A. ....	111216	SD Fassaden S.à.r.l. ....	111181
Fondalux S.à.r.l. ....	111186	SFDC Luxembourg ....	111183
Haget S.à r.l. ....	111209	Skóra A.G. ....	111186
Hairydog S.A. ....	111201	Société Financière Hôtelière S.A. ....	111185
Home Saint Louis ....	111185	Starcut S.A. ....	111185
ICO S.à r.l. ....	111173	Starcut S.A. ....	111185
Île de Beauté S. à r.l. ....	111180	Sunshine Holding S.A. ....	111183
International Terry Company S.à.r.l. ....	111173	Supernova Cult S.à r.l. ....	111182
Jost Group S.A. ....	111173	Tuvalu Holding S.A. ....	111182
Jovialis S.à r.l. ....	111181	Wacht S.à r.l. ....	111171
J.R.T. S.à r.l. ....	111170	Weather Finance III S.à r.l. ....	111208
Kauri Cab German Residential Properties .....	111178	Willkomm & Henkgen S. à r. l. ....	111170
Klarolux Investments S.à r.l. ....	111208	Wings International S.à.r.l. ....	111170
L'Art du Cuir ....	111173		

**J.R.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8393 Olm, 4, rue de Capellen.  
R.C.S. Luxembourg B 88.279.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour J.R.T. S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142734/13.

(090172757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Wings International S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5465 Waldbredimus, 14, rue des Romains.  
R.C.S. Luxembourg B 29.287.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour WINGS INTERNATIONAL S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142736/13.

(090172755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Willkomm & Henkgen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5550 Remich, 47, rue de Macher.  
R.C.S. Luxembourg B 140.816.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour WILLKOMM & HENKGEN S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142737/13.

(090172753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Citiri S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 124.772.

Statuts coordonnés suites à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 8 septembre 2009, acte n° 403 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009143394/15.

(090172740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Mago, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 106.870.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142739/10.

(090172313) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Wacht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5480 Wormeldange, 65A, rue Principale.  
R.C.S. Luxembourg B 102.527.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour WACHT S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142740/13.

(090172752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Schreinerei SCHREINER S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5561 Remich, 3, rue des Prés.  
R.C.S. Luxembourg B 132.258.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour SCHREINEREI SCHREINER S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142741/13.

(090172751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Lucis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 78.834.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LUCIS S.A. ("l'Assemblée"), une société anonyme, domiciliée 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer, le Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du 15 novembre 2000 par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 386 du 26 mai 2001. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Qui nomme Monsieur Raymond THILL, maître en droit, avec même adresse professionnelle comme secrétaire.

L'Assemblée nomme Madame Germaine SCHWACHTGEN, employée privée, avec même adresse professionnelle comme scrutatrice.

Madame le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que tous les actionnaires de la société sont dûment convoqués par lettre recommandée du 10 septembre 2009 et informés de l'ordre du Jour comme prévu par les statuts.

II. Que la séance du 25 septembre 2009 (tenue sous seing privé) était prorogée à quatre semaines au 23 octobre 2009.

III. Que la seconde assemblée a le droit de statuer définitivement pourvu que, dans le cas de modifications de statuts les conditions de présence exigées par l'article 67-1 de la Loi concernant les sociétés commerciales du 10 août 1915 soient remplies.

IV. Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

V. Qu'il résulte de cette liste de présence que tous les 1.950 (mille neuf cent cinquante) actions émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points portés.

VI. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1) Transférer le siège social de son adresse actuelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- 2) Modification des versions française et anglaise d'article 2 de la société, afin de les adapter à la résolution prise sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée;
- 3) Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris, avec 66.67%, représentant 1.300 (mille trois cents) des voix, avec abstention de vote par une actionnaire, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin d'adapter les statuts à la résolution prise lors de cette réunion, l'Assemblée décide de modifier les versions française et anglaise de l'article 2 des statuts de la société, afin de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office in Luxembourg City.

In the event that the board of directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company."

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera luxembourgeoise."

*Evaluation des frais*

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à EUR 1.200,- (mille deux cents euros).

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux personnes comparantes, qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit, R. Thill, G. Schwachtgen et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 30 octobre 2009. Relation: LAC/2009/45698. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009143529/72.

(090173424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**ICO S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1541 Luxembourg, 42, boulevard de la Fraternité.  
R.C.S. Luxembourg B 99.530.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour I.C.O. S. à r. l.*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142742/13.

(090172750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**L'Art du Cuir, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 66, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 38.561.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.  
*Pour L'ART DU CUIR S. à r. l.*  
Fiduciaire Roger Linster  
p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142743/13.

(090172749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**International Terry Company S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 19.739.

Le bilan au 30 juin 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009142744/10.

(090172307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Jost Group S.A., Société Anonyme,  
(anc. Luxembourg Trading Consulting Company S.A.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock.  
R.C.S. Luxembourg B 99.394.

L'an deux mille neuf, le trente octobre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LUXEMBOURG TRADING CONSULTING COMPANY S.A.", ayant son siège social situé à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 22 mars 1994 par devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, acte publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, n° 274 du 18 juillet 1994, modifiée la dernière fois le 30 décembre 2003 par devant Maître Bernard Sproten, Notaire de résidence à Saint-Vith, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 383 du 8 avril 2004.

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg), qui désigne comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter:

Signature.

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que la procuration de l'actionnaire représenté resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence de vingt-neuf millions huit cent seize mille euros (29.816.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux euros (1.025.522,- EUR) au montant de trente millions huit cent quarante et un mille cinq cent vingt-deux euros (30.841.522,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt mille deux cent soixante-dix-neuf (120.279) actions sans désignation de valeur nominale, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des cent vingt mille deux cent soixante-dix-neuf (120.279) nouvelles actions;

3. Modification subséquente de l'article 5 des statuts afin de refléter les décisions prises aux points 1. et 2.;

4. Modification de la dénomination sociale de la Société en Jost Group S.A.;

5. Modification subséquente de l'article 1 des statuts afin de refléter la décision prise au point 4.;

6. Modification de l'objet social de la Société;

7. Modification subséquente de l'article 4 des statuts afin de refléter la décision prise au point 6.;

8. Modification du pouvoir de représentation de la Société;

9. Modification subséquente des articles 6 et 9 des statuts afin de refléter la décision prise au point 8.;

10. Constatation de la présence d'un associé unique de la Société et subséquente réduction de la composition du conseil d'administration de trois (3) à un (1) membre;

11. Démission d'administrateurs;

12. Transfert du siège social de la Société de son adresse actuelle à L-9991 Weiswampach, 01, Am Hock (Grand-Duché de Luxembourg);

13. Modification subséquente de l'alinéa premier de l'article 2 des statuts afin de refléter la décision prise au point 12.;

14. Divers.

Après délibération, l'Assemblée Générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de vingt-neuf millions huit cent seize mille euros (29.816.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de un million vingt-cinq mille cinq cent vingt-deux euros (1.025.522,- EUR) au montant de trente millions huit cent quarante et un mille cinq cent vingt-deux euros (30.841.522,- EUR) par la création et l'émission de cent vingt mille deux cent soixante-dix-neuf (120.279) actions sans désignation de valeur nominale, les nouvelles actions jouissant des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale décide d'admettre l'actionnaire unique à la souscription de l'intégralité des actions nouvelles.

L'augmentation de capital est libérée comme suit: les cent vingt mille deux cent soixante-dix-neuf (120.279) actions nouvelles sont libérées par apport en nature

(i) de l'entière du capital social, i.e. l'apport de mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, de la société de droit belge Marship S.A. ayant son siège social à B-2000 Antwerpen, 21-23, Lange Nieuwstraat (Belgique) dont le numéro d'entreprise est BE 0476 274 750, et

(ii) de l'entière du capital social, i.e. l'apport de treize mille sept cent quatre-vingts (13.780) actions sans désignation de valeur nominale, de la société de droit belge Jost&Cie S.A. ayant son siège social à B-4650 Hervé, 79, route de Maastricht (Belgique) dont le numéro d'entreprise est BE 0438 199 181.

La valeur de cet apport en nature est établie par un rapport de réviseur d'entreprises, la Fiduciaire Joseph Treis S.à.r.l. avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (Grand-Duché de Luxembourg) dont les conclusions ont la teneur suivante: "Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des parts sociales à émettre en contrepartie".

Ce rapport après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes.

*Troisième résolution*

Suite aux résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 5.** "Le capital social de la société est fixé à trente millions huit cent quarante et un mille cinq cent vingt-deux euros (30.841.522,- EUR) représenté par cent vingt-quatre mille quatre cent seize (124.416) actions, sans désignation de valeur nominale. Le capital est entièrement souscrit.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf disposition contraire de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Le capital social peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales."

*Quatrième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier la dénomination sociale de la Société en "Jost Group S.A."

*Cinquième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 1 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** "Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Jost Group S.A.""

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société en supprimant sa rédaction actuelle et en la remplaçant de la manière suivante:

"La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

#### *Septième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 4 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 4.** "La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)");

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustée ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut établir des succursales à l'étranger et peut, par ces succursales, effectuer toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, liées directement ou indirectement à l'objet de la Société, à condition qu'aucune offre en relation avec cette activité soit faite et qu'aucune mesure par rapport à la promotion ou l'exercice de cette activité soit effectuée sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet."

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée Générale décide de modifier le pouvoir de représentation de la Société, en prenant en compte la possibilité pour la Société de n'avoir qu'un associé unique et la subséquente possibilité de limiter la composition du conseil d'administration à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé, qui sera dorénavant comme suit:

"La société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière.

La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Neuvième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 6 et 9 des statuts par l'ajout pour l'article 6 d'un dernier alinéa et la modification de l'entièreté de l'article 9 qui auront dorénavant la teneur suivante:

**Art. 6.** "La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six (6) ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé."

**Art. 9.** "La société sera engagée vis-à-vis des tiers soit par la signature individuelle de l'administrateur unique soit si le conseil d'administration est composé de trois membres ou plus par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière.

La société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir."

*Dixième résolution*

L'Assemblée Générale constate que la Société n'a plus qu'un associé unique et décide de réduire la composition du conseil d'administration de trois (3) à un (1) membre.

*Onzième résolution*

L'Assemblée Générale prend connaissance et accepte la démission des administrateurs en fonction Monsieur Pierre Denis et Monsieur Christophe Ravignat, et de l'administrateur-délégué Pierre Denis et leur donne décharge pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date des présentes.

Respectivement, l'Assemblée Générale constate que Monsieur Roland Jost, Administrateur de sociétés, né à Waimes (Belgique) le 12 octobre 1958, demeurant professionnellement à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 1, est dorénavant l'administrateur unique de la Société.

*Douzième résolution*

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle à L-9991 Weiswampach, 1, Am Hock (Grand-Duché de Luxembourg).

*Treizième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'Assemblée Générale décide de modifier l'alinéa premier de l'article 2 des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

**Art. 2. (Alinéa 1<sup>er</sup>).** "Le siège de la société est établi dans la Commune de Weiswampach."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à 6.600,- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Duro, K. Mastinu, L. Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 3 novembre 2009. Relation: EAC/2009/13161. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 novembre 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009143568/234.

(090173463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Les Harmonies Economiques S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 140.389.

Les comptes annuels au 30/06/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Domiciliaire

Référence de publication: 2009142745/11.

(090172290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**CABL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 92.000,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 114.418.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CABL S.à r.l.  
Signature

Référence de publication: 2009142748/12.

(090172620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Dolce Vita S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 4, avenue Dr Klein.  
R.C.S. Luxembourg B 33.809.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

Pour DOLCE VITA S. à r. l.

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142749/13.

(090172748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Kauri Cab German Residential Properties, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 131.583.

In the year two thousand and nine, on the fourteenth of October.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

- "KAURI HOLDINGS", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.053 and
  - "AVEY GmbH" having its registered office at Am Sandwerder 26, D-14109 Berlin, Germany, registered with the German Trade and Companies Register under the number HRB 113653 B,
- duly represented by Mr Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, with professional address at Luxembourg, by virtue of two proxies, hereto annexed.

Such appearing parties are the shareholders of the company " KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES ", having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 131.583, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on August 10, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2319 of October 16, 2007. The Articles of incorporation have been amended since pursuant to a deed of the undersigned notary on April 24, 2009, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, number 1197 of June 19, 2009.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of three hundred and ninety thousand one hundred Euro (EUR 390,100.-), so as to raise it from its present amount of four hundred and twelve thousand and seven hundred and seventy-five Euro (EUR 412,775.-), to eight hundred and two thousand and eight hundred and seventy-five Euro (EUR 802,875.-), by the issue of fourteen thousand one hundred and ninety-four (14,194) class A shares and one thousand four hundred and ten (1,410) class B shares, of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share;

The new fourteen thousand one hundred and ninety-four (14,194) class A shares have been subscribed by AVEY GmbH, previously named, at the price of three hundred and fifty-four thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 354,850.-), paid up by a contribution in cash and new one thousand four hundred and ten (1,410) class B shares have been subscribed by KAURI HOLDINGS, previously named, at the price of thirty-five thousand two hundred and fifty (EUR 35,250.- EUR), also paid up by a contribution in cash.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

*Second resolution*

As a consequence of the preceding resolution, the shareholders decide to modify Article 6 of the Articles of Incorporation as follows:

**Art. 6.** "The capital is set at eight hundred and two thousand eight hundred and seventy-five Euro (EUR 802,875.-), represented by twenty-eight thousand nine hundred and ninety-two" (28,992) class A shares and three thousand one hundred and twenty-three (3,123) class B shares, all having a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred euro.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- "KAURI HOLDINGS", ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.053,

- "AVEY GmbH", ayant son siège social au Am Sandwerder 26, D-14109 Berlin, Allemagne, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro HRB 113653 B,

dûment représentées par Monsieur Laurent HEILIGER, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations, ci-annexées.

Lesquels comparants sont les associés de la société "KAURI CAB GERMAN RESIDENTIAL PROPERTIES)), ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 131.583, constituée selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2319 du 5 octobre 2007. Les statuts de la Société ont été modifiés selon un acte reçu par le notaire soussigné en date du 24 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1197 du 19 juin 2009.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-dix mille cent euros (EUR 390.100,-) pour le porter de son montant actuel de quatre cent douze mille sept cent soixante-quinze euros (EUR 412.775,-) à un montant de huit cent deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 802.875,-) par l'émission de quatorze mille cent quatre-vingt-quatorze (14.194) parts sociales de catégorie A et mille quatre cent dix (1.410) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Les quatorze mille cent quatre-vingt-quatorze (14.194) nouvelles parts sociales de catégorie A ont été souscrites par "AVEY GmbH", prénommée, pour un montant de trois cent cinquante-quatre mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 354.875,-), payé par un apport en numéraire et les mille quatre cent dix (1.410) nouvelles parts sociales de catégorie B ont été souscrites par "KAURI HOLDINGS", prénommée, pour un montant de trente-cinq mille deux cent cinquante euros (EUR 35.250,-), également payé par un apport en numéraire.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

**Art. 6.** "Le capital social souscrit est fixé à huit cent deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 802.875,-) divisé en vingt-huit mille neuf cent quatre-vingt-douze (28.992) parts sociales de catégorie A et trois mille cent vingt-trois (3.123) parts sociales de catégorie B, chaque part sociale ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge en raison des présentes s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HEILIGER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12373. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2009143563/100.

(090173788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**BPA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6419 Echternach, 6, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 90.719.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour BPA S.A.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142750/13.

(090172747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Île de Beauté S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5551 Remich, 11, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 114.105.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour Ile de Beauté S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142751/13.

(090172745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Jovialis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 50.934.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour JOVIALIS S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142752/13.

(090172743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**SD Fassaden S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5408 Bous, 37, route de Stadtbredimus.  
R.C.S. Luxembourg B 36.541.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour SD Fassaden S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142753/13.

(090172742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**CB Diffusion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9762 Lullange, Maison 51.  
R.C.S. Luxembourg B 123.691.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour CB DIFFUSION S. à r. l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142754/13.

(090172741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**RE&F S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume.  
R.C.S. Luxembourg B 132.635.

Statuts coordonnés suites à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 7 septembre 2009, acte n° 402 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009143403/15.

(090172754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Supernova Cult S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8838 Wahl, 17, Kinnekshaff.

R.C.S. Luxembourg B 129.573.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour Supernova Cult S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142755/13.

(090172739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Brasserie de Paris, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 87.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142756/10.

(090172040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**SD Events S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5741 Filsdorf, 2, Kaabesbiërg.

R.C.S. Luxembourg B 128.319.

Le bilan arrêté au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ehnen, le 5 novembre 2009.

*Pour SD Events S.à r.l.*

Fiduciaire Roger Linster

p. d. Viviane Roman

Référence de publication: 2009142757/13.

(090172738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**LCP Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.452.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LCP MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2009142758/10.

(090173239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Tuvalu Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 34.957.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

111183

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour: TUVU HOLDING S.A., Société anonyme Holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142759/13.

(090173077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Sunshine Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

Les comptes annuels au 30.06.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Pour: SUNSHINE HOLDING S.A., Société anonyme Holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142760/13.

(090173074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**SFDC Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.269.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SFDC International Limited, an Irish limited company, with registered office at 33-37, Athol Street, Douglas, Isle of Man,

here represented by Mr Nicolas GERARD, private employee, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on October 7, 2009.

The said proxy, "initialled varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in its capacity as sole shareholder of SFDC Luxembourg, (the "Company") a private limited company, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated under the law of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, then residing in Mersch, on 15 October 2004, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations number 102 of 4 February 2005, has required the undersigned notary to state its resolutions as follows:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the issued share capital by an amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 200,000.-) so as to raise it from its present amount of SEVENTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 79,000.-) up to TWO HUNDRED AND SEVENTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 279,000.-) by the issue of TWO HUNDRED (200) new shares having par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each.

*Second resolution*

The sole shareholder, here represented as aforementioned, declares to subscribe to all the TWO HUNDRED (200) newly issued shares and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the Company has at its free and entire disposal the amount of TWO HUNDRED THOUSAND EURO (EUR 200,000.-) as was certified to the undersigned notary.

*Third resolution*

As a result of the foregoing resolutions, Article 6 of the Articles of Incorporation shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The capital is set at TWO HUNDRED AND SEVENTY-NINE THOUSAND EURO (EUR 279,000.-) divided into TWO HUNDRED AND SEVENTY-NINE (279) shares with a par value of ONE THOUSAND EURO (EUR 1,000.-) each."

111184

*Estimate of costs*

The value of expenses, costs, remunerations or charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of this extraordinary general meeting is estimated at approximately EUR 1.800,-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

**Follows the French translation:**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SFDC international Limited, une société limitée irlandaise, ayant son siège social à 33-37, Athol Street, Douglas, Isle of Man,

ici représentée par Monsieur Nicolas GERARD, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 7 octobre 2009.

La procuration signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de seul et unique associé de SFDC Luxembourg, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg (ci-après la "Société"), constituée sous la loi du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg, en date du 15 octobre 2004, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 102 du 4 février 2005, a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-), pour le porter de son montant actuel de SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 79.000,-) à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 279.000,-) par l'émission de DEUX CENTS (200) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'associé unique, ici représenté comme il est dit, déclare souscrire la totalité des DEUX CENTS (200) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de DEUX CENT MILLE EUROS (EUR 200.000,-) ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Article 6 des Statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF MILLE EUROS (EUR 279.000,-), représenté par DEUX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF (279) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (EUR 1.000,-) chacune."

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de cette assemblée générale extraordinaire est estimé à environ EUR 1.800,-.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus mentionnée l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de ladite partie comparante, il est noté qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GERARD et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 26 octobre 2009. Relation: LAC/2009/44798. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009143570/90.

(090173494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Starcut S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.778.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: STARCUT S.A., Société anonyme Holding*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142761/13.

(090173072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Home Saint Louis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 54.337.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142762/10.

(090172045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Starcut S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 37.778.

---

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: STARCUT S.A., Société anonyme Holding*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142763/13.

(090173069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Société Financière Hôtelière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 63.442.

---

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: SOCIETE FINANCIERE HOTELIERE S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142766/13.

(090173067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Fondalux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité.  
R.C.S. Luxembourg B 82.446.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142764/10.

(090172050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**Skóra A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 52.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142765/10.

(090172055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

**D.B. Zwirn Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 103.124.

In the year two thousand and nine, the sixteenth day of October.

Before Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

For an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of D.B. Zwirn Lux S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 103.124 (the Company). The Company was incorporated on September 10, 2004 pursuant to a deed of Maître Frank Baden, then notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 1248 of December 7, 2004. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on September 26, 2008 pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C- N° 2665 on October 31, 2008,

D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC (formerly blown as D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, L.P.), (the Sole Shareholder), a limited liability company organised under the laws of the State of Delaware with registered office at 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, United States of America and with principal place of business at 1345 Avenue of the Americas, New York NY 10105, hereby represented by Mr. Iain Macleod, manager, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated herein above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty-five euros) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. That the agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notice;
2. Dissolution of the Company and decision to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire");
3. Appointment of B.A. Domicili S.à.r.l. as liquidator ("liquidateur") in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
4. Determination of the powers of the Liquidator and determination of the liquidation procedure of the Company.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

111187

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented considering itself as duly convened and declaring itself to have perfect knowledge of the agenda which was communicated to it in advance of the Meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder decides to dissolve, with immediate effect, the Company and to put the Company into voluntary liquidation ("liquidation volontaire").

*Third resolution*

The Sole Shareholder decides to appoint B.A. Domicili S.à r.l. (formerly known as TMA Services S.à r.l.), a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 113.135, as Liquidator ("liquidateur") of the Company.

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the Law) and to instruct the Liquidator, to the best of its abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The Sole Shareholder decides that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Sole Shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The Sole Shareholder decides to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Sole Shareholder decides to empower and authorise the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds ("boni de liquidation") to the Sole Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette au Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pour la tenue d'une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de D.B. Zwirn Lux S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 26, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.124. La Société a été constituée le 10 septembre 2004 par un acte de Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 1248 du 7 décembre 2004. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 26 septembre 2008 par un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 2665 du 31 octobre 2008.

D. B. Zwirn Special Opportunities Fund, LLC. (anciennement appelé D.B. Zwirn Special Opportunities Fund, L.P), (l'Associé Unique), un limited liability company constitué et régi selon le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social à 615 South DuPont Highway, City of Dover, Delaware, 19901, Etats-Unis d'Amérique, et avec lieu principal d'activité au 1345 Avenue of the Americas, New York, NY 10105, Etats-Unis d'Amérique, ci-après représenté par M. Iain Macleod, directeur, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentaire demeurera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

L'Associé, Unique représenté comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent considérée comme dûment constituée et apte à délibérer des points suivants de l'ordre du jour reproduit ci-dessous;

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation volontaire;
3. Nomination de B.A. Domicili S.à r.l. en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

4. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et détermination de la procédure de mise en liquidation de la Société.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué par avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de procéder avec effet immédiat à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de nommer B.A. Domicili S.à r.l. (anciennement appelé TMA Services S.à r.l.), 69, rue de la Semois, L-2533 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, numéro B 113.135 en tant que liquidateur de la Société (le Liquidateur).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi) et d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Associé Unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé Unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Associé Unique décide de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux Associés, conformément à l'article 148 de la Loi.

#### *Estimation des frais*

L'intégralité des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société ou dont elle est responsable en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé, ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Macleod, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 20 octobre 2009. Relation: EAC/2009/12539. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 4 novembre 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009143012/147.

(090173340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Enlight S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 112.987.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: ENLIGHT S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142767/13.

(090173065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Merl S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 122.715.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 novembre 2009.

*Pour: MERL S.A., Société anonyme*

Experta Luxembourg, Société anonyme

Liette HECK / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009142768/13.

(090173062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Partridge S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 56A, avenue François Clément.

R.C.S. Luxembourg B 81.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142769/10.

(090172062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Euroengineering S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 69.326.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142770/10.

(090172068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 novembre 2009.

---

**Eastern Estate Holding S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 149.114.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-seventh of October.  
Before Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach (Grand Duchy of Luxembourg),

THERE APPEARED:

Mr Krystian Jan MIKLIS, businessman, residing in PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62, hereby represented by:  
- Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,  
and

- Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,  
by virtue of a proxy established on October 26, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the persons appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which he declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.**

There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Eastern Estate Holding S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.**

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 22. below.

**Art. 4. Corporate object.**

The Company shall have as its business purpose the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The Company may also buy, sell, rent and administer any real estates as well in the Grand Duchy of Luxembourg as in foreign countries.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Share capital.**

The subscribed capital is set at THIRTY-TWO THOUSAND EURO (€ 32,000.-), consisting of three thousand two hundred (3,200) shares with a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The corporate capital may be increased from its present amount up to TWO MILLION EURO (€ 2,000,000.-) by the creation and issue of additional shares of a par value of TEN EURO (€ 10.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares;
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of the publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered affective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

#### **Art. 6. Shares.**

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

#### **Art. 7. Transfer of shares.**

The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder (s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

#### **Art. 8. Debt securities.**

Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

#### **Art. 9. Meetings of the shareholders of the company.**

In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the second Thursday of May of each year at 9.00 a.m.. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

#### **Art. 10. Notice, Quorum, Powers of attorney and Convening notices.**

The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

Each shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company seventy-two (72) hours before the relevant General Meeting.

#### **Art. 11. Management.**

In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the Company is managed by a Board of Directors composed of at least three Directors, who need not be shareholders of the Company. The members of the Board might be composed of two categories of Directors, respectively called "Category A Directors" and "Category B Directors".

In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

#### **Art. 12. Meetings of the board.**

The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 12 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 13. Minutes of meetings of the board or of resolutions of the sole director.**

The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the Company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 14. Powers of the board.**

The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 15. Delegation of powers.**

The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 16. Binding signatures.**

The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of a "Category A Director" and a "Category B Director" or (ii) in the case of a Sole Director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 17. Conflict of interests.**

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 18. Statutory auditor.**

The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 19. Accounting year.**

The accounting year of the Company shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 20. Allocation of profits.**

From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 21. Dissolution and Liquidation.**

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 22. Amendments.**

These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

**Art. 23. Applicable law.**

All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the amendments hereto.

*Transitory provisions*

- a) The first business year begins on the date of the formation of the corporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2009.
- b) The first annual General Meeting will be held in 2010.

*Subscription*

The three thousand two hundred (3.200) shares have been subscribed by Mr Krystian Jan MIKLIS, businessman, residing in PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62.

All the shares have been paid up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of THIRTY-TWO THOUSAND EURO (€ 32,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article twenty-six of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation is estimated at about one thousand four hundred Euro (€ 1,400.-).

*Resolutions of the shareholder*

The appearing party, represented as aforementioned, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is fixed at five and the number of auditors at one.
- 2) The following are appointed directors:

*Category A Director:*

- Mr Krystian Jan MIKLIS, businessman, residing in PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62.

*Category B Directors:*

- a) Mr Ivica KUSTURA, master in law, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- b) Mr Jean LAMBERT, master in economics, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- c) Mr Patrice YANDE, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- d) Mrs Catherine PEUTEMAN, private employee, professionally residing in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

3) Has been appointed statutory auditor:

- The public limited company EXAUDIT S.A., having its registered office in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Office under the number B 124.982.

4) Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2014.

5) The board of Directors shall have the authority to delegate the daily management of the business of the Company and its representation to a managing director.

6) The registered office of the Company is established in L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, represented as abovementioned, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party, represented as abovementioned, and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, known to the undersigned notary by their names, Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Krystian Jan MIKLIS, homme d'affaires, demeurant à PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62, ici représentée par:

- Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, et

- Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 26 octobre 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.**

Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Eastern Estate Holding S.A." (ci-après la Société).

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

**Art. 2. Siège social.**

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de la Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la société.**

La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

#### **Art. 4. Objet social.**

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

#### **Art. 5. Capital social.**

Le capital souscrit est de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-), représenté par trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté de son montant actuel à DEUX MILLIONS d'EUROS (€ 2.000.000,-) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de DIX EUROS (€ 10,-) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital,

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles,

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue: cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

#### **Art. 6. Actions.**

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

#### **Art. 7. Transfert des actions.**

Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

#### **Art. 8. Obligations.**

Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

#### **Art. 9. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société.**

Dans l'hypothèse d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le deuxième jeudi du mois de mai à 9.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

#### **Art. 10. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.**

Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société soixante-douze (72) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

#### **Art. 11. Administration de la société.**

Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un associé unique.

Tant que la Société n'a qu'un associé unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'associé unique de la Société (l'Administrateur Unique).

Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les membres du Conseil peuvent être scindés en deux catégories, nommées respectivement "Administrateurs de Catégorie A" et "Administrateurs de Catégorie B".

Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins deux (2) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un associé unique) tant que la Société a un associé unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

#### **Art. 12. Réunion du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration

et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit, soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, à un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 12 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

#### **Art. 13. Procès-verbal de réunion du conseil d'administration et des résolutions de l'administrateur unique.**

Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

#### **Art. 14. Pouvoirs du conseil d'administration.**

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'Administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

#### **Art. 15. Délégation de pouvoirs.**

Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce

représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

#### **Art. 16. Signatures autorisées.**

La Société sera engagée en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière) vis-à-vis des tiers par (i) les signatures conjointes d'un administrateur de "Catégorie A" et d'un administrateur de "Catégorie B" ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

#### **Art. 17. Conflit d'intérêts.**

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

#### **Art. 18. Commissaire aux comptes.**

Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

#### **Art. 19. Exercice social.**

L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

#### **Art. 20. Affectation des bénéfices.**

Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société cinq pour cent (5%) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### **Art. 21. Dissolution et Liquidation.**

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

#### **Art. 22. Modifications statutaires.**

Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

**Art. 23. Droit applicable.**

Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915 et aux lois modificatives.

*Dispositions transitoires*

- a) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2009.
- b) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

*Souscription*

Les trois mille deux cents (3.200) actions ont été souscrites par Monsieur Krystian Jan MIKLIS, homme d'affaires, demeurant à PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (€ 32.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400,-).

*Résolutions de l'associé unique*

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à cinq et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

*Administrateur de Catégorie A:*

- Monsieur Krystian Jan MIKLIS, homme d'affaires, demeurant à PL-40-681 Katowice, UL. Grottgera 62.

*Administrateurs de Catégorie B:*

- a) Monsieur Ivica KUSTURA, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - b) Monsieur Jean LAMBERT, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - c) Monsieur Patrice YANDE, employé privé, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
  - d) Madame Catherine PEUTEMAN, employée privée, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
- 3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:
    - La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982.
  - 4.- Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2014.
  - 5.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer la gestion journalière des affaires de la Société et sa représentation à un administrateur-délégué.
  - 6.- Le siège social de la Société est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, le présent acte de Société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande de la même partie comparante, représentée comme dit ci-avant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: C. PEUTEMAN, P. YANDE, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 30 octobre 2009. Relation: ECH/2009/1584. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 9 novembre 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009143443/611.

(090173940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Ambres S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 91.859.

---

Le bilan de la société au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Signature*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009142935/12.

(090173053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Duronet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 85.397.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire GSL

37, rue Romain Fandel

L-4149 Esch-sur-Alzette

*Signature*

Référence de publication: 2009142936/13.

(090173194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Favela Bar Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 38, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 146.359.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2009.

*Pour copie conforme*

*Roger ARRENSDORFF*

*Notaire*

Référence de publication: 2009143389/13.

(090173167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Hairydog S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 144.412.

---

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAIRYDOG S.A.

DE BERNARDI Alexis / ROSSI Jacopo

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009143106/12.

(090172680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Paraguay Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.  
R.C.S. Luxembourg B 101.271.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142934/10.

(090173056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**MGP Broadway S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 149.116.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the sixteenth day of October,  
Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., a Luxembourg private limited company (société à responsabilité limitée) with registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 129.066, here represented by Pierre LANCELIN, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxy shall be signed "ne varietur" by the mandatory of the appearing party and the undersigned notary and shall be attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée, which it declares to form:

**Art. 1.** The above named party and all persons and entities who may become partners in future (singularly the "Partner" and jointly, the "Partners"), hereby form a company with limited liability (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity as well as by these articles of association (the "Articles of Association").

**Art. 2.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them as well as any other member of the group every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may additionally grant financial assistance - in any form whatsoever, including but not limited to mezzanine loans - to exclusively: a) Sochribel GmbH, b) Sochribel PropCo 1 GmbH & Co. KG, c) Sochribel PropCo 2 GmbH & Co. KG, d) Sochribel PropCo 3 GmbH & Co. KG, e) Sochribel PropCo 4 GmbH & Co. KG, f) Sochribel PropCo 5 GmbH & Co. KG, g) Sochribel PropCo 6 GmbH & Co. KG, h) Sochribel PropCo 7 GmbH & Co. KG, i) Sochribel PropCo 8 GmbH & Co. KG and, j) Sochribel PropCo 9 GmbH & Co. KG as well as to each of their respective successors and assigns.

The acts of financial assistance described here above do not enter in the scope of the law of the financial sector.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 3.** The term of the Company shall be for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company's denomination shall be "MGP Broadway S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg

by means of a resolution of the general meeting of the Partners adopted in the manner required for the amendment of the Articles of Association.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company.

Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) parts of twenty-five Euros (EUR 25.-) each.

All parts may be issued with a premium.

The Board of Managers may create such capital reserves from time to time as they may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts. The payment of any dividend or other distribution out of a reserve fund to holders of parts may be decided by the Board of Managers.

**Art. 7.** The Company's parts are freely transferable between Partners.

They may only be disposed of to new Partners following the passing of a resolution of the Partners in general meeting, approved by a majority amounting to three-quarters of the paid-up corporate capital.

**Art. 8.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of one of the Partners will not bring the Company to an end.

**Art. 9.** Neither creditors nor heirs may for any reason create a charge over the assets or documents of the Company.

**Art. 10.** The Company is managed by several managers (singly the "Manager" and jointly the "Managers"), not necessarily Partners, appointed by the Partners. If several Managers are appointed, they form a board of Managers (the "Board of Managers").

In dealing with third parties, the Manager or Managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to perform or authorise any acts or operations connected with its object.

In order to be valid, resolutions of the Board of Managers must be passed by the vote of at least a simple majority of Managers in office at any time. In the event of an equality of votes, any chairman of the Board of Managers that may be appointed by the Board of Managers, shall not have a casting vote.

The Managers may elect a chairman of their Board of Managers and determine the period for which he is to hold office; but if no such chairman is elected, or if at any meeting the chairman is not present within five minutes after the time appointed for holding the same, the Managers present may choose one of their number to be chairman of the meeting.

A Manager may participate in a meeting of the Board of Managers by conference telephone or other communications equipment by means of which all the persons participating in the meeting can communicate with each other at the same time. Participation by a Manager in a meeting in this manner is treated as presence in person at that meeting. Unless otherwise determined by the Managers the meeting shall be deemed to be held at the place where the chairman is at the start of the meeting.

A Manager may be represented at any meetings of the Board of Managers by a proxy appointed in writing by him. He must appoint as proxy another Manager of the Company. The vote of the proxy shall for all purposes be deemed to be that of the appointing Manager.

Written resolutions signed by all the Managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies thereof and may be evidenced by letter, telefax or similar communication.

If more than one Manager is appointed, any two Managers can bind the Company by their joint signatures unless any one Manager or third party has been authorised by a resolution of the Managers to bind the Company by his sole signature in the context of a specific transaction.

**Art. 11.** The Company shall, to the fullest extent permitted by law, indemnify any person who is, or has been, a Manager or officer, against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any investigation, claim, action, suit or proceeding in which he becomes involved as a party or otherwise by reason of his being or having been a Manager or officer of the Company or, at its request, of any other company of which the Company is a shareholder or a creditor and from which he is not entitled to be indemnified by such company, and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in a court of competent jurisdiction in such investigation, claim, action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, or willful misconduct in the conduct of his office; in the event of settlement, indemnification shall be provided only in connection

with such matters covered by the settlement as to which a court of competent jurisdiction has approved the settlement or the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

**Art. 12.** The Manager or Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are simple authorised agents and are responsible only for the execution of their mandate.

**Art. 13.** Each Partner may take part in collective decisions irrespective of the number of parts which he owns.

Each Partner has voting rights commensurate with his holding of parts. Each Partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

The Partners will have the power to appoint the Manager or Managers and to dismiss such Manager or Managers at any time in their discretion without giving reasons.

**Art. 14.** The Company's financial year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 15.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the books of the Company shall be closed and the Managers shall prepare an inventory including an estimate of the value of the Company's assets and liabilities as well as the Company's financial statements.

**Art. 16.** Each Partner may inspect the above inventory and the financial statements at the Company's registered office.

**Art. 17.** The amount stated in the annual inventory, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represents the net profit of the Company.

Five per cent (5%) of the net profit is set aside to be put into a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the corporate capital. The balance may be used freely by the Partners.

The Board of Managers is authorised to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the accounting year, to the payment of interim dividends, subject only to the two following conditions: the Board of Managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts drawn up within thirty (30) days before the date of the Board meeting; the interim accounts, which may be unaudited, must show that sufficient distributable profits exist.

The holders of parts in respect of which issue premiums have been paid will be entitled to distributions not only in respect of the share capital but also in respect of issue premiums paid by such holders reduced by any distributions of such issue premiums to the holders of such parts or any amounts of such issue premium used for the setting off of any realized or unrealized capital losses.

**Art. 18.** At the time of the winding up of the Company, the liquidation of the Company will be carried out by one or more liquidators, who may be Partners, and who are appointed by the Partners who will relinquish their powers and remuneration as Partners of the Company.

**Art. 19.** Each of the Partners will refer to legal provisions on all matters for which no specific provision is made in the Articles of Association.

#### *Special provision*

The first financial statement shall begin on the date of the incorporation and shall end on December 31, 2010.

#### *Subscription*

The articles of incorporation having thus been established, the appearing party declares to subscribe the capital as follows:

MGP EUROPE (LUX) III S.A R.L. . . . . .	500 shares
TOTAL: . . . . .	500 shares

The shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of 12,500.- EUR (TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately two thousand euros (EUR 2,000.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named partner took the following resolutions:

- 1) The number of managers is fixed at 5 persons.
- 2) Are appointed as managers for an unlimited period:

1. Ms Delloula AOUINTI, company secretary, born in Villerupt (France) on 4 April 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, Luxembourg L-2449.

2. Ms Joanne FITZGERALD, deputy group company secretary, born in Waterford (Ireland) on 11 March 1979, with professional address at 28, boulevard Royal, Luxembourg L-2449;

3. Ms Christine CLARKE, head of asset management-Europe, born in Leeds (United Kingdom) on 4 May 1967, with professional address at 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom;

4. Mr Steven WILLINGHAM, head of debt capital-Europe, born in Boston (United Kingdom) on 7 October 1969, with professional address at 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, United Kingdom;

5. Ms Samantha PEPPER, deputy company secretary, born in Stevenage (United Kingdom) on 28 December 1984, with professional address at 28, boulevard Royal, Luxembourg L-2449.

3) The Company shall have its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing person, which is known to the notary by its first name, last name name, civil status and residences, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Follows the french version:**

L'an deux mille neuf, le seize octobre.

Par devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

MGP Europe (Lux) III S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Société de Luxembourg sous le numéro B 129.066, ici représentée par Pierre LANCELIN, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration lui conférée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne représentant le comparant susnommé et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a déclaré vouloir constituer par le présent acte une société à responsabilité limitée et a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite (en singulier "l'Associé" et conjointement les "Associés"), une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

**Art. 2.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale au Luxembourg et à l'étranger, et elle peut leur, et toute autre membre du groupe, fournir toute assistance, que ce soit par voie de prêts, garanties ou autres.

La Société peut en plus assister financièrement - quelque soit la forme, y compris sans limitation sous la forme de financement mezzanine -à exclusivement: a) Sochribel GmbH, b) Sochribel PropCo 1 GmbH & Co. KG, c) Sochribel PropCo 2 GmbH & Co. KG, d) Sochribel PropCo 3 GmbH & Co. KG, e) Sochribel PropCo 4 GmbH & Co. KG, f) Sochribel PropCo 5 GmbH & Co. KG, g) Sochribel PropCo 6 GmbH & Co. KG, h) Sochribel PropCo 7 GmbH & Co. KG, i) Sochribel PropCo 8 GmbH & Co. KG et, j) Sochribel PropCo 9 GmbH & Co. KGa ainsi qu'à chacun de leurs ayants droits et successeurs respectifs.

Les actes d'assistance financière prédécrits ne rentrent pas dans le cadre de la loi sur le secteur financier.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de "MGP Broadway S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la municipalité par une résolution du conseil de gérance de la Société. Le siège social pourra être transféré ultérieurement à n'importe quel endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des Associés adoptée selon la manière requise pour la modification des Statuts.

Des succursales, des filiales ou autres bureaux pourront être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou ailleurs par une résolution du conseil de gérance de la Société.

Dans l'éventualité où le conseil de gérance de la Société détermine que des développements ou événements extraordinaires politiques ou militaires ont eu lieu ou sont imminents et que ces développements ou événements pourraient entraver les activités normales de la Société à son siège social, ou avec la facilité de communication entre ce bureau et les personnes ailleurs, le siège social pourra temporairement être transféré ailleurs jusqu'à la complète cessation de ces circonstances extraordinaires. De telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeoise.

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

L'émission des parts peut être assortie d'une prime d'émission.

Le Conseil de Gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales. Le paiement de tout dividende ou de toute autre distribution résultant d'un fonds de réserve aux détenteurs de parts pourra être décidé par le Conseil de Gérance.

**Art. 7.** Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre Associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-Associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou déconfiture de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 9.** Ni les créanciers, ni les héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 10.** La Société est gérée par plusieurs gérants (individuellement un "Gérant" et collectivement les "Gérants"), Associés ou non, nommés par l'assemblée des Associés. Si plusieurs Gérants sont nommés, ils forment un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Le ou les Gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire ou autoriser les actes et opérations relatifs à son objet.

Pour être valides, les résolutions du Conseil de Gérance doivent être approuvées par le vote d'au moins une majorité simple des Gérants en fonction au moment de la résolution. En cas de partage de voix, un président du Conseil de Gérance qui pourra être nommé n'aura pas de vote prépondérant.

Les Gérants peuvent nommer un président du Conseil de Gérance et déterminer la durée pour laquelle il est nommé. Si aucun président n'est nommé ou lorsque le président nommé n'est pas présent dans les cinq minutes qui suivent l'heure fixée pour la réunion, les Gérants peuvent choisir parmi eux et nommer un nouveau président.

Un Gérant pourra participer à la réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou tout autre moyen de communication permettant aux personnes présentes de communiquer entre elles. Un Gérant qui assiste à la réunion de la façon décrite ci-dessus sera considéré comme ayant été présent en personne. Sauf décision contraire des Gérants, la réunion est considérée comme ayant été tenue au lieu où le président a initié la réunion.

Un Gérant peut se faire représenter lors des réunions du Conseil de Gérance, à condition de remettre une procuration écrite à la personne de son choix. Cette personne doit nécessairement être un autre membre du Conseil de Gérance. Le vote du représentant sera traité comme si le Gérant représenté avait voté en personne.

Les résolutions écrites signées par les Gérants auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie ou tous moyens similaires de communication.

Au cas où il y a plus d'un Gérant nommé, deux Gérants peuvent engager la Société par leurs signatures conjointes ou chaque Gérant ou tierce personne qui a été autorisé par une résolution du Conseil de Gérance d'engager la Société par sa seule signature dans le contexte d'une transaction spécifique.

**Art. 11.** La société indemniserà, dans le sens le plus large permis par la loi, toute personne qui est ou qui a été, un Gérant ou fondé de pouvoir de la Société, des responsabilités et des dépenses raisonnablement occasionnées ou payées par cette personne en relation avec toutes enquêtes, demandes, actions ou tous procès dans lesquels elle a été impliquée en tant que partie ou auxquels elle est ou aura été partie en sa qualité de gérant ou de fondé de pouvoir de la Société ou pour avoir été à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la société est actionnaire ou créditrice et par laquelle elle ne serait pas indemnisée par cette société ainsi que de montants payés ou occasionnés par elle dans le cadre du règlement de ceux-ci, sauf le cas où dans pareils enquêtes, demandes actions ou procès, elle sera finalement condamnée pour négligence ou faute ou mauvaise administration dans l'exécution de son

mandat; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que pour des matières couvertes par l'arrangement dont une cour compétente a approuvé l'arrangement ou si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou le fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs.

**Art. 12.** Le ou les Gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont de simples mandataires et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque Associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque Associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Le ou les Gérants sont nommés par les Associés et sont révocables ad nutum par ceux-ci.

**Art. 14.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 15.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes de la Société sont arrêtés et le ou les Gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société ainsi que le bilan.

**Art. 16.** Tout Associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 17.** Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des Associés.

Le Conseil de Gérance est autorisé à procéder autant de fois qu'il le juge opportun et à tout moment de l'année sociale, au paiement des dividendes intérimaires sous le respect seulement des deux conditions suivantes: le Conseil de Gérance ne peut prendre la décision de distribuer des dividendes intérimaires que sur la base des comptes intérimaires préparés dans les trente (30) jours avant la date dudit Conseil de Gérance; les comptes intérimaires, qui ne pourront ne pas avoir été audités, doivent attester qu'il existe un bénéfice distribuable suffisant.

Tous les détenteurs des parts émises avec une prime d'émission pourront recevoir des distributions non seulement en rapport avec le capital social, mais également en rapport avec les primes d'émissions payées, dont il y a lieu de déduire toute distribution de ces primes d'émissions aux associés détenteurs de ces parts ou toute partie de ces primes d'émission utilisée pour compenser les moins values réalisées ou latentes.

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la Société la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

**Art. 19.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, chacun des Associés se réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition spéciale*

Le premier exercice comptable commence le jour de la constitution et fini le 31 décembre 2010.

#### *Souscription*

Les statuts ayant été établis, le comparant déclare vouloir souscrire le total du capital de la manière suivante:

MGP EUROPE (LUX) III S.À R.L., .....	500 parts sociales
TOTAL .....	500 parts sociales

Les parts sociales ont été entièrement libérées à hauteur d'un montant de 12.500,- EUR (DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS) par un apport en numéraire de sorte que cette somme est à la disposition de la société à partir de ce moment tel qu'il a été certifié au notaire instrumentaire.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à deux mille euros (EUR 2.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Après que les statuts aient été rédigés, l'associé prénommé a immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre de gérants est fixé à 5.
- 2) Sont nommés gérants pour une période indéterminée:

- Madame Delloula AOUINTI, company secretary, née à Villerupt (France), le 4 avril 1979, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Mademoiselle Joanne FITZGERALD, deputy group company secretary, née à Waterford (Irlande), le 11 mars 1979, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;

- Madame Christine CLARKE, head of asset management-Europe, née à Leeds (Royaume-Uni), le 4 mai 1967, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni;

- M. Steven WILLINGHAM, head of debt capital- Europe, né à Boston (Royaume-Uni), le 7 Octobre 1969, demeurant professionnellement au 60, Sloane Avenue, SW3 3XB London, Royaume-Uni;

- Mme Samantha PEPPER, deputy company secretary, née à Stevenage (United Kingdom), le 28 décembre 1984, demeurant professionnellement au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

3) Le siège social de la société est établi à 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Pierre Lancelin, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 20 octobre 2009. LAC/2009/43814. Reçu 75,-

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143445/334.

(090173955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

---

**Weather Finance III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.312.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009143377/13.

(090173249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Klarolux Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.311.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 2 novembre 2009, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 9 novembre 2009.

Francis KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2009143378/13.

(090173259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Murex Partico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.082.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 novembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009143370/12.

(090172839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Schaus S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9085 Ettelbruck, Zone Artisanale et Commerciale.

R.C.S. Luxembourg B 104.208.

—

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 5 novembre 2009.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009143375/12.

(090172855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Haget S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 149.115.

—  
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-sixth day of October.

Before the undersigned Maître Paul BETTINGEN, notary with, office in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg,

Has appeared:

Helsingfors Investments, an unlimited liability company, incorporated under the laws of the Cayman Islands, registered with the Trade Register of the Cayman Islands number 63715, with registered seat at PO Box 897, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

hereby represented by Sandrine POMPIDOU, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, signed *ne varietur* by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which it declares to constitute and of which it has set the Articles of Association to be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and all those who may become partners in the future, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, and any other form of investment, whether movable or immovable, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of investments and the administration, control and development thereof.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may issue notes, bonds or other debt securities or otherwise create, incur, assume, refinance or guarantee any debt, pledge, mortgage or other obligation.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out any commercial, industrial or financial operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its corporate purpose all in the widest sense of the word.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "Haget S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the sole manager or of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its partners.

### **B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) represented by one hundred (100) shares with a par value of two hundred fifty US Dollars (USD 250.00) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time subject to the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Inter vivos, they may only be transferred to third parties subject to the approval of such transfer given by the partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the rights owned by the survivors. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### **C. Management**

**Art. 12.** The Company is managed by a board of managers composed at least of one "Class A Manager" and one "Class B Manager", who do not need to be partners.

The managers are appointed by the general meeting of partners which sets the term of their office.

The Company will be bound in all circumstances by the joint signature of at least one Class A Manager and one Class B Manager or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

The managers may be dismissed at any time with or without cause (cause légitime).

The board of managers may grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

In dealings with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's purpose.

**Art. 13.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 14.** The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments properly entered into by them in the name of the Company. They are responsible for the proper execution of their mandate.

### **D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners**

**Art. 15.** Each partner may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 16.** Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by partners owning more than half of the share capital. Decisions of the partners are registered in minutes or given in writing in accordance with the provisions of the law.

The amendment of the Articles of Association requires the approval of (i) a majority of partners (ii) representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 17.** The sole partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time.

Decisions of the sole partner are registered in minutes or are given in writing.

### **E. Accounting year - Annual accounts - Allocation of profits**

**Art. 18.** The Company's accounting year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 19.** Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and the Company's annual financial statements at the Company's registered office.

**Art. 20.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required when the amount of the legal reserve shall have reached one tenth of the subscribed capital of the Company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 7 hereof. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners proportionally to the shares of the Company held by them.

**Art. 22.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and Payment*

The shares have been subscribed as follows:

one hundred (100) shares by Helsingfors Investments, aforementioned.

The one hundred (100) shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twenty-five thousand US Dollars (USD 25,000.00) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Transitional dispositions*

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2009.

#### *Valuation and Costs*

The share capital is estimated at EUR 16,668.80 (exchange rate (median price) on October 23, 2009: USD 1.- = EUR 0.66675).

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company of which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand nine hundred euro (EUR 1,900.-).

#### *Resolutions of the sole partner*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period of time:
  - Claude Faber, chartered accountant, born on December 20, 1956, at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company;
  - Didier Kirsch, chartered accountant, born on February 9, 1964, at Thionville (France), professionally residing at 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, as Class A manager of the Company;
  - Johannes Burger, attorney at law, born on August 30, 1960, at Bregenz (Austria), professionally residing at Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein as Class B manager of the Company; and
  - Heinz Grabher, attorney-at-law, born on January 11, 1958, at Lustenau (Austria), residing at Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Austria, as Class B manager of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, THE PRESENT NOTARIAL DEED is drawn up and made in Senningerberg, on the date first mentioned above.

This deed having been read to and interpretation thereof being given to the appearing party, known by the officiating notary by name, usual first name, civil status and residence, said party have signed the present deed together with the notary.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-six octobre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Helsingfors Investments, "an unlimited liability company", constituée conformément aux lois des Iles Caiman, inscrite au registre de commerce des Iles Caiman sous le numéro 63715, avec siège social à PO Box 897, One Capital Place, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par Madame Sandrine POMPIDOU, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a constitué les statuts comme suite:

### **A. Objet - Durée - Raison sociale - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, comme modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** L'objet de la société est la prise de participations, sous quelques formes que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements mobiliers ou immobiliers, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou toute autre manière de valeurs des investissements de toutes natures ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces investissements.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à, ou assister de toute autre manière, les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra émettre des obligations ou autres instruments de dettes ou encore souscrire, assumer, refinancer, ou garantir toute dette, engagement, hypothèque ou toute autre obligation.

La Société peut, pour son propre compte et pour le compte de tiers, exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière estimées utiles à l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet social au sens le plus large du terme.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de "Haget S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville. Le siège de la Société pourra être transféré dans les limites de la même commune par décision du gérant ou du conseil de gérance. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

### **B. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante US Dollars (USD 250,00) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié à condition de l'accord (i) de la majorité des associés (ii) représentant au moins trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la Société.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des tierces parties qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Toutefois, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises à des parents, des descendants ou au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

### **C. Administration et Gérance**

**Art. 12.** La Société est administrée par un conseil de gérance composé d'au moins un "Gérant de Classe A" et d'un "Gérant de Classe B", associés ou non.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat.

La Société sera liée dans toutes les circonstances par la signature conjointe d'au moins un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B ou par la signature unique d'une personne à qui le pouvoir de signature sera délégué par le conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment avec ou sans cause légitime.

Le conseil de gérance peut accorder des pouvoirs spéciaux par mandat notarié ou par acte sous seing privé.

A l'égard des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et d'autoriser toute opération conformes à l'objet social de la Société.

**Art. 13.** La mort ou la démission d'un gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 14.** Le(s) gérant(s) ne contracte(nt), en raison de son(leur) fonction, aucune obligation personnelle relative aux engagements régulièrement pris par lui(eux) au nom de la société. Il(s) n'est(ont) responsable(s) que de l'exécution de leur mandat.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 15.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède.

**Art. 16.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions des associés sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit, conformément aux dispositions légales.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir (i) la majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 17.** L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les décisions de l'associé unique sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

#### **E. Exercice sociale - Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

**Art. 19.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

**Art. 20.** Sur le bénéfice annuel net de la Société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social, tel que indiqué à l'article 6 ou comme augmenté ou diminué de temps en temps conformément à l'article 7. Le solde est à la disponibilité libre des associés.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 21.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation de la Société sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments. Sauf disposition contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif de la Société.

Le solde résultant de la réalisation de l'actif et le paiement du passif sera distribué aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

**Art. 22.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est référé aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

##### *Souscription et Paiement*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

cent (100) parts sociales par Helsingfors Investments, susmentionnée.

Les cent (100) parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de vingt-cinq mille US Dollars (USD 25.000,00) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

##### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

##### *Evaluation et Frais*

Le capital social est évalué à EUR 16.668,80 (taux de change (median price) du 23 octobre 2009: USD 1,- = EUR 0,66675).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,-).

*Résolutions prises par l'associé unique*

Et aussitôt l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg; et
2. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une période indéterminée:
  - Claude Faber, expert comptable, né le 20 décembre 1956, à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société;
  - Didier Kirsch, expert-comptable, né le 9 Février 1964 à Thionville (France), résidant professionnellement au 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, en tant que gérant de Classe A de la Société;
  - Johannes Burger, avocat, né le 30 août 1960, à Bregenz (Autriche), résidant professionnellement à Heiligkreuz 6, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, en tant que gérant de Classe B de la Société; et
  - Heinz Grabher, avocat, né le 11 Janvier 1958 à Lustenau (Autriche), résidant à Hofsteigstrasse 4, A-6890 Lustenau, Autriche, en tant que gérant de Classe B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Senningerberg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandrine Pompidou, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 octobre 2009. LAC/2009/ 45247. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 octobre 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009143446/272.

(090173947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2009.

**Novinvest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 41.681.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 novembre 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009142955/10.

(090173272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

**Evest Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 94.929.

L'an deux mil neuf, le seize octobre.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EVEST LUXEMBOURG, (20002216 923), avec siège social à L-9663 Kautenbach, 6, rue de Consthum, constituée suivant acte reçu par le notaire Jean SECKLER, de résidence à Junglinster, agissant en remplacement de Maître Jean Joseph WAGNER, de résidence à Sanem, en date du 26 juin 2000 sous la dénomination de "MONEYCLIP LUX S.A.", publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Numéro 776 du 24 octobre 2000,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 13 février 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 889 du 17 octobre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 22 juin 2001, publié au dudit Mémorial C, numéro 1252 du 31 décembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 avril 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1011 du 3 juillet 2002,

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 10 mai 2002, publié au dudit Mémorial C, numéro 1217 du 17 août 2002,

modifiée suivant acte reçu par le Notaire Marc LECUIT, de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 30 juin 2004, publié au dudit Mémorial C, numéro 938 du 21 septembre 2004,

modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 octobre 2006, publié au dudit Mémorial C, numéro 815 du 8 mai 2007,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 avril 2008, publié au dudit Mémorial C, numéro 1373 du 4 juin 2008,

inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 94.929

L'assemblée est ouverte à 15.20 heures sous la présidence de Monsieur Didier DE COSTER, employé, demeurant à Esneux (B), qui fait également office de scrutateur

et comme secrétaire Madame Geneviève BERTRAND, employée privée, demeurant à Mousny (B).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège de la société à L-9991 Weiswampach, Am Hock, 2, avec effet au 15 octobre 2009 et modification de l'article 3 alinéa premier des statuts comme suit:

" **Art. 3. (alinéa premier).** Le siège de la société est établi à Weiswampach."

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Que 99,96% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, que la présente assemblée fût valablement convoquée et les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant 99,96% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer suivant article 67-1 de la loi du 10 août 1915, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Unique résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Kautenbach à L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock et modifie par conséquent l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le siège de la société est établi à Weiswampach. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 15.30 heures.

*Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: D. De Coster, G. Bertrand, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 octobre 2009 - WIL/2009/865 - Reçu soixante-quinze euros = 75 €,-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial.

Wiltz, le 3 novembre 2009.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2009143005/71.

(090172868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Dormed TDS Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5630 Mondorf-les-Bains, 18, avenue Dr Klein.

R.C.S. Luxembourg B 145.675.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2009.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009143391/13.

(090173169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Prime Global Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 10 novembre 2009.

Pour copie conforme

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2009143393/13.

(090173176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**Art Dental S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1880 Luxembourg, 18, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 67.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire GSL

37, rue Romain Fandel

L-4149 Esch-sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2009142938/13.

(090173191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---

**FerSam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 83.107.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009142932/10.

(090173060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2009.

---